

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 16 février 2024 à 17h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant)

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)								
1	AIX-LES-BAINS	т	BERETTI Renaud					
	AIX-LES-BAINS		BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN				
	AIX-LES-BAINS		CARDE Daniel					
	AIX-LES-BAINS		DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX				
5	AIX-LES-BAINS	Т	FRAYSSE Claudie					
6	AIX-LES-BAINS	Т	FRUGIER Michel					
7	AIX-LES-BAINS	Т	GIMENEZ André					
8	AIX-LES-BAINS	Т	GUIGUE Thibaut					
9	AIX-LES-BAINS	Т	MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1ère délibération				
10	AIX-LES-BAINS	Т	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre					
11	AIX-LES-BAINS		MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET				
	AIX-LES-BAINS	Т	PETIT GUILLAUME Sophie					
	AIX-LES-BAINS		VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX				
14	AIX-LES-BAINS		VIAL Jean-Marc					
15	BOURDEAU		ARDOUVIN Michel					
	CHINDRIEUX		BARBIER Marie-Claire					
	CONJUX		SAVIGNAC Claude	B				
	DRUMETTAZ-CLARAFOND		BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER				
	ENTRELACS		BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1ère délibération				
	ENTRELACS		COCHET Claire	A . 2 / 3 - 1 - 4 ère d 51% 5 13				
	ENTRELACS		GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1ère délibération				
	ENTRELACS		GRANGE Yves					
	GRESY-SUR-AIX		MAITRE Florian					
	GRESY-SUR-AIX		PIGNIER Colette					
	GRESY-SUR-AIX		POURCHASSE Patrick					
	GRESY-SUR-AIX		TROQUIER Chrystel	Arrivé après la 1ère délibération				
	LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe Arrivé après la 1 ^{ère} de T NOVELLI Julie		Affive apres la 1 deliberation				
	LA BIOLLE LE BOURGET DU LAC		MERCAT Nicolas					
	LE BOURGET DU LAC		SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1ère délibération				
	LE MONTCEL		HUYNH Antoine	Affive apres to 1 deliberation				
	MERY		FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET				
	MOUXY		RAVANNE Catherine	Todayon de otophano Nooee				
	ONTEX		CARRIER Christiane					
	RUFFIEUX		ROGNARD Olivier					
	SAINT PIERRE DE CURTILLE		DILLENSCHNEIDER Gérard					
	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE		TOUGNE-PICAZO Brigitte					
	TRESSERVE		LOISEAU Jean-Claude					
	TRESSERVE		MOULIN Annie					
	TRESSERVE		ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1ère délibération				
	TREVIGNIN		CHAPUIS Nicolas	•				
	VIVIERS-DU-LAC		AGUETTAZ Robert					
	VIVIERS-DU-LAC		SCAPOLAN Martine					
	VOGLANS		BERNON Martine					
	VOGLANS	Τ	MERCIER Yves					

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS LE BOURGET DU LAC PUGNY-CHATENOD VIONS

DAL PALU Lucie **RAMEL Sandrine** CROUZEVIALLE Bruno **ARRAGAIN Manuel**

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°: 21 Année: 2024

Exécutoire le : 7 () FEV. 2024

Publiée / Notifiée le :

Visée le : 2 0 FEV. 2024

2 0 FEV. 2024

FINANCES APCP 034 – Système d'assainissement de Chautagne – Révision 2

Monsieur le Président rappelle qu'au regard des données de saturation des stations d'épuration existantes du secteur de Chautagne, le service assainissement a engagé sur la période 2019-2021 deux études de faisabilité visant à déterminer les solutions techniques qui pourraient être engagées afin de répondre à court terme aux obligations règlementaires de traitement des eaux usées et à moyen et long terme au développement de l'urbanisation définies notamment au projet de PLUi du secteur Chautagne.

Plusieurs scénarios sont envisagés pour permettre d'arriver aux projets suivants :

- Suppression des stations d'épuration existantes saturées ;
- Construction d'une station d'épuration de 15 000 EH (Equivalent Habitant) environ ou 2 stations d'épuration de 5 000 et 10 000 EH pour traiter les effluents de 7 des 8 communes de Chautagne;
- Construction des réseaux de transport des effluents des stations d'épuration existantes vers le ou les nouveaux sites de traitement (plusieurs tracés seront étudiés);
- Rejet des eaux usées traitées au Rhône.

Le coût total de l'opération est estimé à :

- ➤ Environ 1 M € HT pour les études (Moe, études d'impact, foncier, études géotechniques, géomètre, etc.),
- ➤ Environ 16,5 M € HT pour la construction des stations d'épuration, la réalisation des réseaux de transport et la déconstruction des ouvrages existants.

Les montants ci-dessus dont donnés à valeur € HT 2022.

Cette opération devant se réaliser sur plusieurs exercices cette opération est pilotée par AP/CP.

Monsieur le Président propose d'ajuster les crédits de paiements au regard des réalisations 2023. Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est inchangé à 17 500 000 € HT.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 juin 2022 portant ouverture de la gestion en APCP,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 février 2023 portant ajustement du calendrier de réalisation

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement présentée.

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le President, Renaud BERETT

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Délégués en exercice : 67

- Présents : 45

Présents et représentés : 51

- Votants: 51 - Pour: 51 - Contre: 0 - Abstentions: 0 - Blancs: 0

GRAND LAC Services financiers

APCP034 - Système asst Chautagne - Révision 2 Annexe

OPERATION				
Intitulé de l'opération :	APCP034 - Système assainissement Chautagne			
Budget :	ASSAINISSEMENT			
Imputation analytique :	286AP			
Montant initial de l'opération :	17 500 000,00 euros	HT		
Montant actualisé (révision n°1) :	17 500 000,00 euros			
Montant actualisé (révision n°2) :	17 500 000,00 euros			
DEPENSES		Proposé		
Dépenses réalisées 2022	44 111,70	44 111,70		
Dépenses réalisées 2023	170 400,00	11 544,16		
Dépenses programmées 2024	760 000,00	150 000,00		
Dépenses programmées 2025	2 180 000,00	2 180 000,00		
Dépenses programmées 2026	4 120 000,00	4 120 000,00		
Dépenses programmées 2027	4 120 000,00	4 120 000,00		
Dépenses programmées 2028	3 120 000,00	3 120 000,00		
Dépenses programmées 2029	2 985 488,30	3 754 344,14		
TOTAL	17 500 000,00	17 500 000,00		
FINANCEMENTS prévus :		Proposé		
Subventions attendues		0,00		
F.C.T.V.A. théorique		0,00		
Emprunt		8 750 000,00		
Autofinancement		8 750 000,00		
TOTAL		17 500 000,00		

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 21 : APCP 034 - Système d'assainissement de Chautagne - Révision 2 -

Date de transmission de l'acte :

20/02/2024

Date de réception de l'accusé de

20/02/2024

réception:

Numéro de l'acte #

d4891 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20240216-d4891-DE

Date de décision :

16/02/2024

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.6. Autres délibérations ou décisions